



Note de position

Octobre 2022



Introduction

La 6^{ème} évaluation du GIEC, publiée en août 2021, mars et avril 2022 est sans appel : il s'agit, selon le Secrétaire Général des Nations Unies, d'un « **code rouge** » **pour l'humanité**. Les événements météorologiques extrêmes de l'année, que ce soit les incendies en France, les inondations au Pakistan, la canicule en Inde ou la sécheresse dans la Corne de l'Afrique ne sont qu'un avant-goût de ce qui nous attend. La guerre en Ukraine au début de l'année et la crise énergétique et de sécurité alimentaire qu'elle a provoqué sont venues rappeler à quel point une réponse de long-terme, alignée sur les objectifs climatiques, respectueuse de la planète et des droits humains était la seule solution à la multiplication des crises.

Pourtant, ce constat peine à se concrétiser en actes politiques. **Les objectifs climatiques annoncés par les États ne nous permettent toujours pas de limiter le réchauffement de la planète à +1,5°C** et les **promesses non-tenues de financement climat** rendent les relations entre pays du Nord et pays du Sud de plus en plus toxiques. Le **refus des pays riches et industrialisés de répondre financièrement aux pertes et préjudices** que les pays en développement subissent menacent **l'équilibre fragile d'un multilatéralisme** pourtant essentiel pour lutter contre le réchauffement climatique.

La présidence égyptienne a affirmé que **la COP27 serait la COP de la mise en œuvre de l'Accord de Paris**. Finis les grands discours et les effets d'annonces, il faut désormais respecter ses promesses. Mais comment passer à l'action pour un pays lorsque ses communautés doivent se relever d'événements catastrophiques extrêmes ? **Comment mettre en œuvre sans ressources financières ?** Comment réduire les émissions tout en continuant d'investir massivement dans les énergies fossiles ? Comment mettre en œuvre sans cadre d'évaluation transparent pour mesurer les progrès ? Et enfin, **comment s'assurer que la mise en œuvre des objectifs climatiques ne viole pas les droits humains**, à travers la poursuite de fausses solutions dangereuses pour les populations et la biodiversité ?

La France, en tant qu'architecte de l'Accord de Paris, pays riche et historiquement émetteur, a une place importante à jouer sur le plan diplomatique. Dans un contexte de pénurie de finance climat, elle ne peut pas se contenter de faire le strict minimum et **doit répondre aux besoins des pays en développement, en augmentant la qualité de sa finance climat**, tout en œuvrant activement à la recherche de financement additionnel, notamment à travers la réforme du système financier. Elle doit également arrêter de bloquer la mise en place d'un mécanisme de financement pour les pertes et préjudices, qui répond à un besoin urgent pour de plus en plus de pays. Cependant, elle ne peut influencer les autres pays que **si elle est exemplaire sur le plan domestique, où elle doit notamment réduire ses émissions à un rythme plus élevé** que la majorité des autres pays, peu ou pas responsables du changement climatique.

1) Répondre aux impacts déjà visibles du changement climatique

Le sujet des pertes et préjudices est **devenu incontournable depuis la COP26** au cours de laquelle les pays en développement ont rappelé la dette climatique que les pays développés ont envers eux. A cette occasion, un tabou a été brisé avec pour la première fois, des annonces d'engagements financiers par l'Ecosse, la Wallonie et plusieurs organismes philanthropiques, en réponse aux pertes et dommages. Tout récemment, le Danemark leur a emboîté le pas.

A quelques semaines de la COP27, **il est impératif que la question du financement des pertes et préjudices reste bel et bien à l'agenda des discussions**. Il est crucial que la France et l'Union européenne répondent enfin à l'appel des pays qui subissent les impacts climatiques les plus sévères, et s'engagent à faire progresser et non bloquer les échanges sur ce sujet.

Créer un mécanisme financier pour les pertes et préjudices

Lors des intersessions à Bonn en juin 2022, a débuté le dialogue de Glasgow ouvert aux Parties et observateurs et qui prendra fin en juin 2024. Dès l'ouverture, les pays vulnérables ont rappelé qu'ils avaient accepté ce compromis lors de la COP26 uniquement en partant du principe que le processus aboutirait à la création d'un mécanisme financier pour les pertes et préjudices, tel que l'avait demandé le G77 et la Chine à Glasgow. Alors que les pays riches et les institutions financières ont passé en revue leurs investissements en matière d'aide humanitaire, de système d'alerte précoce et mécanismes assurantiels pour prévenir et répondre aux événements climatiques extrêmes, **les pays vulnérables ont clairement exprimé que ces efforts étaient insuffisants voire inadéquats**, notamment face aux phénomènes à occurrence lente et aux pertes non-économiques (pertes de vies humaines, disparition de langues et cultures..).

Face à la multiplication des impacts climatiques les plus sévères, il est primordial que **les Parties s'accordent dès la COP27 sur la mise en place d'un mécanisme dédié au financement des pertes et préjudices dans le cadre de la CCNUCC** afin d'en faire le troisième pilier des financements climat, en complément de l'atténuation et de l'adaptation. Pour le [Réseau Action Climat International](#), un tel instrument financier devrait être le principal moyen de coordonner, de mobiliser et d'allouer des financements nouveaux, supplémentaires et prévisibles, venant de sources publiques ou privées, pour aider les pays vulnérables et leurs communautés à faire face aux pertes et préjudices qu'ils subissent. Ce mécanisme devrait rendre des comptes à la COP, à la CMA ainsi qu'au WIM et soutenir à la fois des projets et programmes mais aussi l'élaboration de politiques, ainsi que contribuer à une planification et coordination des actions mises en œuvre par différents types d'acteurs, en réponse aux pertes et préjudices.

Depuis la COP26, plusieurs initiatives ayant pour but de proposer des modalités de financement des pertes et préjudices ont été mises en avant par différents groupes de pays, en dehors de la CCNUCC. Le Bouclier mondial piloté par le G7, l'initiative CREWS, pour laquelle la France a annoncé le doublement de sa contribution lors de

l'Assemblée Générale des Nations-Unies, et le programme de financement créé dans le cadre du Fonds commun multi-bailleurs du CVF et du V20 offrent l'opportunité de tester des modèles et d'en tirer des apprentissages. **Cependant, de par leur portée, échelle et éligibilité restreintes, ils ne peuvent se substituer à la création d'un mécanisme financier dédié au sein de la CCNUCC.** C'est d'ailleurs l'avis du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques qui appelle à la constitution d'un groupe d'experts financiers pour discuter des modalités du mécanisme en s'appuyant notamment sur le principe « pollueur-payeur », ainsi qu'un mécanisme d'allègement de la dette souveraine pour la restructuration ou l'annulation des dettes.

Opérationnaliser le Réseau de Santiago pour les pertes et préjudices

Alors que les Parties avaient trouvé un accord de manière constructive sur les fonctions du Réseau de Santiago lors de la COP26, les discussions sur la gouvernance de cette entité se sont enlisées lors des intersessions de juin 2022. Deux visions s'opposent : d'une part, les pays développés qui souhaitent que le Comité Exécutif du WIM joue un rôle prépondérant dans la gouvernance du Réseau de Santiago, de l'autre les pays en développement encouragent la mise en place d'un organisme consultatif représentatif et inclusif. Une telle entité pourrait décider de l'assistance technique à fournir aux pays, en s'appuyant sur les besoins identifiés sur le terrain, et non pas sur la disponibilité des ressources ou des considérations politiques.

Il est essentiel que les discussions progressent à la COP27 afin de ne pas perdre un temps précieux pour les pays et populations qui en ont le plus besoin. **Les Parties doivent s'accorder sur modèle de gouvernance adapté à l'objectif premier du Réseau, c'est-à-dire un organe représentatif efficace disposant de ressources adéquates et prévisibles afin de répondre aux besoins techniques et de renforcement des capacités pour répondre aux pertes et préjudices.**

Progresser sur le programme de travail Glasgow Sharm-el-Sheikh (GlaSs) pour l'Objectif Global d'Adaptation

Le programme de travail GlaSs a débuté durant les intersessions de Bonn en juin 2022 et doit s'étaler sur deux ans. **Il est impératif que les discussions progressent lors de la COP27, sur le plan technique et politique, afin d'opérationnaliser un Objectif Global d'Adaptation le plus rapidement possible.**

Concrètement, les Parties doivent faire des progrès sur :

- **une compréhension commune de l'Objectif Global** et de la manière d'évaluer les progrès en adoptant une approche ascendante, l'expérience au niveau local devant informer les décisions globales;
- **une compréhension des liens entre le programme de travail et le Bilan Mondial**, en s'assurant que les indicateurs représentent la diversité des approches d'adaptation;
- **un accord pour inclure l'Objectif Global d'Adaptation comme un sujet permanent à l'ordre du jour du CMA et des intersessions d'ici à la COP28** pour permettre aux Parties d'avoir des espaces d'échange dédiés;

- l'établissement d'un processus pour **alimenter les discussions autour du Nouvel Objectif Collectif Quantifié** afin de définir les besoins de finance pour l'adaptation;
- **l'adoption par toutes les Parties des Principes d'une approche locale d'adaptation** (*locally-led adaptation*) qui reconnaissent que la planification, la gestion et l'évaluation des actions d'adaptation au niveau local sont le meilleur garant d'un renforcement de la résilience et de la réduction des vulnérabilités;
- l'opérationnalisation de la notion **d'adaptation transformative**, qui constitue une opportunité de changer les relations de pouvoir et les contraintes sociales qui aggravent les vulnérabilités;
- **l'augmentation rapide de la finance pour l'adaptation** (voir ci-dessous), qui constitue une condition pour l'opérationnalisation de l'Objectif Global d'Adaptation.

2) Augmenter drastiquement la quantité et la qualité de la finance climat pour les pays en développement

La finance climat est la clé de voûte de l'Accord de Paris. Elle sera quasiment dans tous les sujets de négociations à la COP27 : dans les discussions autour **du Nouvel Objectif Collectif Qualifié, du Bilan Mondial, du Programme de travail sur l'Objectif Global d'Adaptation, du Fonds vert, du Fonds d'Adaptation, mais également dans les discussions autour des pertes et préjudices**. Aussi, la crise climatique ne sera pas résolue si **les États n'investissent pas également dans la protection des écosystèmes**, secteur où la finance reste bien en dessous des besoins.

Dans un contexte international particulièrement tendu, et alors que le président de l'Union Africaine Macky Sall exhortait encore récemment aux Nations Unies les pays riches à financer davantage l'adaptation des pays vulnérables, il est impératif que les pays les plus riches et polluants assument leurs responsabilités de fournir les montants de financement climat promis, seule condition pour maintenir la confiance de leurs alliés et préserver l'action climatique internationale.

Augmenter la finance climat pour atteindre les 100 milliards de dollars par an promis

Malgré leur augmentation dans le temps, les 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 promis par les pays du Nord aux pays du Sud dès 2009, n'ont pas été atteints. L'OCDE estime ainsi qu'en 2020, **ce sont seulement 83,3 milliards de dollars qui ont été versés**. La nouvelle version du "climate finance delivery plan" par le Canada et l'Allemagne, qui devrait être publiée quelques semaines avant la COP27, pourrait s'avérer aussi décevante que la première version, qui manquait de précision dans les contributions par pays pour atteindre les 100 milliards.

Par ailleurs, la qualité de ces financements doit être améliorée. Les données de l'OCDE montrent qu'en 2020, la finance climat continuait d'être majoritairement fournie sous forme de prêts (71%). Or ces prêts qui devront être remboursés, la plupart avec des intérêts, aggravent la crise de la dette dans des pays souvent déjà très

vulnérables. **Les bailleurs doivent s'engager à la COP à augmenter la part de leurs financements sous forme de dons**, mais aussi veiller à ce que ces financements poursuivent davantage **des objectifs de justice de genre et d'accessibilité aux communautés locales, qui sont en première ligne**.

Bien que la France soit, avec la promesse de 6 milliards d'euros par an d'ici à 2025, l'un des plus gros contributeurs de finance climat, [sa contribution est très loin de représenter sa part juste de finance climat, en comptant sa responsabilité historique et sa capacité d'agir](#). Elle doit donc faire plus, et mieux, pour répondre aux besoins des pays du Sud. **La part de dons dans sa finance climat, notamment pour financer les actions d'adaptation, est encore beaucoup trop faible et elle n'a toujours pas atteint un équilibre entre ses financements adaptation et atténuation, comme elle s'était engagée à le faire**. Elle doit également être le fer de lance d'une réflexion sur la recherche de sources de financement innovantes pour répondre aux besoins croissants des pays du Sud.

Établir une feuille de route pour le doublement de la finance pour l'adaptation d'ici à 2025

La finance pour l'adaptation au changement climatique reste largement insuffisante. Selon le rapport 2021 du Programme des Nations Unies pour l'Environnement sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation aux changements climatiques, **les coûts estimés d'adaptation dans les pays en développement pourraient atteindre entre 155 milliards et 355 milliards de dollars par an d'ici 2030 et entre 310 milliards et 555 milliards de dollars par an d'ici 2050**. Or, la finance pour l'adaptation seule n'atteignait que **28,6 milliards de dollars en 2020** (en excluant les 6 milliards de dollars comptabilisés comme des activités incluant à la fois l'adaptation et la réduction des émissions).

Lors de la COP26 l'an dernier à Glasgow, **les Parties se sont entendues sur l'objectif de doubler leurs financements dédiés à l'adaptation en 2025 par rapport à 2019, soit un passage de 20 à 40 milliards de dollars**. S'il s'agit d'une évolution positive, il est important de souligner que **cet objectif reste largement en dessous des besoins et constitue, à ce titre, un minimum à atteindre et non un plafond**. A la COP27, **les pays riches doivent établir une feuille de route concrète garantissant l'atteinte la plus rapide possible de cet objectif**, prouvant ainsi qu'ils comptent honorer leurs engagements.

Progresser dans les discussions autour du Nouvel Objectif Collectif Quantifié

Les discussions autour du Nouvel Objectif Collectif Quantifié ont démarré lors de la COP26 et se sont poursuivies tout au long de l'année avec l'organisation de trois dialogues thématiques d'experts. **Les négociations doivent aboutir en 2024 et il est capital que les discussions se poursuivent de manière constructive d'ici-là**. La volonté des pays développés, dont la France, d'ouvrir les discussions sur l'opérationnalisation de l'article 2.1(c) et sur l'élargissement de la base de contributeurs devrait se manifester une fois que la confiance dans le processus est installée. Un passage en force autour de ces questions serait contre-productif et cristalliserait les tensions, empêchant d'avancer sur la définition de l'objectif.

Dans leurs échanges portant sur le Nouvel Objectif Collectif Quantifié, les Parties doivent impérativement **tirer les leçons de l'objectif raté des 100 milliards en élaborant un objectif fondé sur les besoins et aligné sur la science**. Concrètement, cela signifie que l'objectif doit contenir des **sous-objectifs pour (i) l'atténuation, (ii) l'adaptation et (iii) les pertes et préjudices**. L'objectif devrait prioriser les dons et les prêts à taux hautement concessionnels plutôt que les prêts à taux non-concessionnels, en considérant l'établissement de sous-objectifs pour ces deux instruments.

Le nouvel objectif devrait **également offrir des solutions pour transformer de manière systémique le secteur financier**, via la réforme de l'architecture globale financière et la recherche de sources de financement innovantes pour fournir de la finance nouvelle et additionnelle. Les nouvelles sources de financement devraient également s'accompagner d'une **annulation de la dette** dans les pays les plus vulnérables au changement climatique, pour leur permettre d'accroître leur espace fiscal et leurs investissements dans l'action climatique.

Le Bilan Mondial offre un mécanisme de révision et d'ajustement du nouvel objectif, pour prendre en compte les besoins en évolution des pays en développement. Il est également impératif que les financements du Nouvel Objectif Collectif Quantifié soient nouveaux et additionnels. La tentative de faire passer de l'argent dédié à l'aide au développement (c'est-à-dire inclus dans l'engagement que l'aide au développement atteigne 0,7% du PIB) comme de la finance climat se fait au détriment des objectifs de développement.

Ouverture des négociations sur l'Article 2.1(c)

Plusieurs Parties, dont l'Union Européenne, ont manifesté **un intérêt pour que la COP27 marque le début de la réflexion collective sur l'opérationnalisation de l'Article 2.1(c) de l'Accord de Paris**, qui parle de rendre *“les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques”*. En effet, il n'y a actuellement aucun indicateur ou objectif commun pour montrer les progrès accomplis dans ce domaine. Ce sujet est majoritairement traité de manière éparse hors de la sphère de la CCNUCC, notamment à travers des initiatives comme la Glasgow Financial Alliance for Net Zero ou le groupe de travail sur la finance durable du G20.

Au vu de l'ampleur de cet objectif, il est capital que les efforts soient réalisés de manière globale. Ils requièrent un esprit de coopération important entre les pays. Il est donc nécessaire que l'intérêt des pays développés pour opérationnaliser cet article **ne soit pas perçu comme une tentative de détourner l'attention de leur responsabilité de finance climat sous l'Accord de Paris**. Pour cela, les pays développés doivent honorer leurs engagements et mobiliser le plus rapidement la finance promise. L'opérationnalisation de cet article ne devrait pas créer de la compétition sur les priorités de finance climat. Les pays développés devraient également porter une attention particulière aux subventions publiques aux énergies fossiles, qui pourraient être redirigées pour être compatibles avec l'Accord de Paris.

3) Poursuivre et intensifier les efforts de réductions d'émissions

Les objectifs climatiques actuels des États nous mettent sur une trajectoire de 2,7°C, bien loin de l'objectif de +1,5°C de l'Accord de Paris. Alors que les pays s'étaient engagés lors de la COP26 à revenir avec des nouveaux plans de réduction d'émissions à la COP27, seuls 23 pays ont soumis une nouvelle contribution déterminée auprès de la CCNUCC à la date butoir du 23 septembre 2022¹. Les progrès de réduction d'émissions sont trop lents, et auront des conséquences désastreuses dans les années futures. Les pays les plus émetteurs, particulièrement les émetteurs historiques, doivent absolument redoubler d'efforts pour baisser radicalement leurs émissions. **Pour la France, cela commence à la maison : il est compliqué de se targuer d'être l'un des pays les plus ambitieux sur le climat alors que l'État a été condamné pour non-respect de ses objectifs et que les lois actuelles ne permettent pas d'atteindre un objectif (obsolète) de 40% de réduction d'émissions d'ici à 2030.**

Stopper immédiatement le financement public des énergies fossiles

Bien que les énergies fossiles ne soient pas au menu des négociations officielles de la COP27, **la place qu'ils occupent comme cause principale des émissions de gaz à effet de serre devrait pourtant en faire un sujet clé des négociations climat.** L'Agence Internationale de l'Énergie est formelle : pour respecter l'Accord de Paris, il faut stopper tout nouvel investissement dans les projets d'énergies fossiles (pétrole, charbon et gaz).

Pourtant, un an après la signature du Pacte de Glasgow pour le Climat, qui mentionne la réduction progressive des « subventions inefficaces » pour les énergies fossiles, **aucune avancée n'a été réalisée sur la définition du terme subvention inefficace.** Pire, **les subventions publiques pour les énergies fossiles ont presque doublé en 2021 par rapport à 2020 pour atteindre 697 milliards de dollars** et devraient continuer de croître en 2022. Ces subventions, dont la moitié a été utilisée pour réduire les prix payés par les consommateurs, continuent d'avantager les populations les plus riches, qui consomment plus que les ménages modestes.

La crise énergétique précipitée par la guerre en Ukraine a provoqué un **regain d'investissement dans les énergies fossiles, notamment le gaz et le gaz liquéfié (GNL).** De plus, la tentative croissante de décrire le gaz fossile comme une énergie de la transition, particulièrement dans les pays en développement, est un mensonge : **les énergies renouvelables sont moins chères,** permettent de sécuriser l'approvisionnement en énergie dans un contexte d'instabilité et de forte volatilité des marchés internationaux, et garantissent un meilleur accès à l'énergie de la population.

Pour éviter d'être taxés d'hypocrisie, **les pays européens doivent impérativement investir massivement dans les énergies renouvelables sur le plan domestique.** Si la décision de la France de mettre en œuvre son engagement pris à Glasgow concernant la fin de son financement aux énergies fossiles est extrêmement positive,

¹ Cette date constitue la date limite afin que les contributions nationales déterminées soient incluses dans le rapport de synthèse des NDC qui sera publié en amont de la COP27, fin octobre.

elle doit réfléchir l'argent qu'elle utilisait pour le soutien aux énergies fossiles vers le soutien aux énergies renouvelables dans les pays en développement.

Promouvoir un Programme de Travail sur l'atténuation le plus ambitieux possible

Le Pacte de Glasgow pour le Climat a mis en place un Programme de Travail sur l'atténuation, qui a débuté à Bonn en juin 2022. Ce programme de travail constitue une **opportunité importante pour accélérer la réduction des émissions**, mais malgré la nécessité de réduire drastiquement et rapidement les émissions de moitié d'ici à 2030 pour pouvoir limiter le réchauffement de la planète (et les impacts qui en découlent), les discussions de juin étaient loin de refléter l'urgence d'agir. **Il est donc impératif que les discussions sur l'atténuation soient considérablement plus constructives à la COP27.**

Le programme de travail doit notamment constituer **une opportunité pour renforcer les promesses et objectifs sectoriels des Parties**, que ce soit dans les domaines des énergies fossiles, de l'industrie, du méthane ou des énergies propres. **Les Parties, et en premier les pays développés, doivent élaborer un calendrier de sortie des énergies fossiles et d'arrêt des subventions aux énergies fossiles.** Les discussions techniques du programme de travail doivent alimenter les tables rondes ministérielles afin de pouvoir revisiter et renforcer les contributions nationales déterminées. **Le programme de travail doit également avoir des liens forts avec le Bilan Mondial**, en étant complémentaire (le Bilan Mondial doit se nourrir des résultats du programme de travail, et les résultats du Bilan Mondial devraient également renforcer le programme de travail dans les prochaines années).

Poursuivre l'Action Commune de Koronivia pour l'agriculture

Les émissions liées aux systèmes alimentaires représentent **plus de 30% des émissions mondiales. L'agriculture fait aussi partie des secteurs les plus impactés par la crise climatique.** La COP 27 met **pour la première fois à l'honneur les enjeux agricoles et alimentaires, avec une journée thématique dédiée.** En dehors de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, le manque de prise en compte du secteur par le passé dans les discussions sous la CCNUCC, a permis au secteur privé d'investir cet espace, à travers diverses initiatives ou coalitions multi-acteurs (AIM4C) éloignées des objectifs de transformation des systèmes alimentaires, de la promotion de l'agroécologie et de la souveraineté alimentaire. Ces initiatives s'appuient sur des technologies qui ne répondent pas aux besoins des paysannes et paysans dans les pays du Sud et ne cherchent qu'à améliorer à la marge un modèle agricole destructeur du climat et de la biodiversité.

Dans ce contexte **il est crucial que les négociations dans le cadre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture se poursuivent en mettant au cœur du débat l'agroécologie, seule approche construite par des mouvements paysans, bien définie au niveau international (FAO, CSA, HLPE), participant à l'atténuation et à l'adaptation tout en assurant de multiples co-bénéfices sociaux et pour la biodiversité.** En outre, la guerre en Ukraine ayant déclenché une escalade des prix du gaz et des engrais de synthèse, **il est urgent de repenser la dépendance de notre modèle agricole aux engrais azotés.** L'agroécologie, qui évite les émissions liées à

la production et à l'application d'engrais azotés de synthèse, est une solution particulièrement adaptée aux agriculteur.ice.s du monde entier en ce moment. Le processus de Koronivia doit continuer en proposant des dialogues sur l'agroécologie, les inégalités de genre dans les systèmes alimentaires, les pertes agricoles et le gaspillage alimentaire, et le financement de l'adaptation.

4) S'assurer d'un cadre de redevabilité transparent et robuste avec la mise en place du Bilan Mondial

Après un premier dialogue technique en juin 2022 à Bonn, le développement du Bilan Mondial se continue à Sharm-El-Sheikh avec la tenue du 2^{ème} dialogue technique. **La COP27 est capitale pour donner une visibilité et un poids politique à ce Bilan**, tout en garantissant des discussions équitables et ambitieuses.

Il est attendu que le **deuxième dialogue technique reste aussi ouvert que possible à la société civile et autres acteurs non-étatiques**. Ces différentes parties prenantes doivent participer aux discussions comme il a été tenté de le faire à Bonn. Seulement, il est **important d'orienter les tables rondes du dialogue vers la discussion et non vers l'enchaînement de discours**. De plus, il est essentiel d'avoir différents savoirs sur les panels des tables rondes, en particulier venant des représentant.es des peuples autochtones, organisations féministes ou encore jeunesse. Aussi, en juin, le sujet de l'équité n'a pas été traité de manière ciblée, ce qui a créé des frustrations, en particulier chez les pays en développement. Le deuxième dialogue technique doit mieux aborder ce sujet avec une session ou un 'World Café' dédiés. **Enfin, le Bilan Mondial doit proposer un format dédié à l'action non-étatique**. La redevabilité ne concerne pas que les Etats : tous les acteurs engagés au sein du *Marrakech Partnership for Global Climate Action*, en particulier dans *Race to Zero* et *Race to Resilience*, ont un devoir de transparence et d'atteinte de leurs objectifs. Cela doit être visible en 2023 par une évaluation de leur progrès.

La phase politique du Bilan doit commencer à partir de juin 2023 selon la CCNUCC, mais il est évident que le poids politique d'un événement ne se construit pas en quelques mois. La COP27 doit montrer que ce Bilan est en préparation et qu'il se doit d'être ambitieux. A cet effet, les présidences égyptienne et émiratie doivent proposer un plan de travail pour l'an prochain, avec idéalement un événement de haut niveau politique avant la COP28 pour mobiliser les États. Ces derniers doivent soutenir au mieux les deux présidences dans ce plan de travail. **Aussi, le Joint Contact Group doit produire un premier texte de décision dès la COP27**. Il soulignerait les 3 sujets phares qui illustrent les écarts les plus criants dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et qui devront être traités dans le résultat final du Bilan : **la sortie équitable de toutes les énergies fossiles par tous les États pour 2050** (et bien avant pour les pays développés), **une meilleure protection et gestion des écosystèmes** et enfin **une finance climat plus juste pour l'atténuation, l'adaptation et les pertes et dommages**. Le Bilan Mondial est le seul mécanisme de redevabilité de l'Accord de Paris : son ambition, son équité et son inclusivité sont essentielles pour la mise en œuvre de cet Accord et donc, pour la préservation de nos écosystèmes, nos manières de vivre, nos cultures et même nos vies. Il présente par ailleurs une **occasion unique pour rapprocher les deux conventions onusiennes CCNUCC et la Convention sur la Diversité Biologique**

(CDB) et assurer un suivi sur les progrès concernant le climat et la biodiversité, qui sont intrinsèquement liés et pourtant traités de manière séparée.

5) Garantir le respect des droits humains dans toutes les décisions de la COP

Suite à l'adoption de l'Article 6 à la COP26, les États ont décidé de mettre en œuvre des mécanismes de marché carbone. Depuis, les États cherchent à affiner les règles de fonctionnement de ces mécanismes de marché (6.2, 6.4), ainsi que celles du mécanisme non-marchand (6.8). **Les règles de l'Article 6 doivent avant tout garantir le respect et la promotion des droits humains, des droits des peuples autochtones et de l'égalité de genre dans le cadre des activités qui seront inscrites dans ces mécanismes.** Dans le cadre de l'Article 6.4 l'établissement d'un mécanisme indépendant de plainte, qui permettra aux communautés impactées par des projets carbone d'y avoir recours, a été adopté lors de la COP26. Néanmoins, les négociations sur les modalités de sa mise en œuvre n'ont pas avancé lors des Intersessions de Bonn, en juin 2022.

Comme souligné dans le dernier [rapport du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques](#), des **programmes associés aux marchés carbone ont été à l'origine de violations des droits humains, en particulier des populations autochtones vivant dans des zones forestières.** Pour cette raison, le Rapporteur Spécial préconise que les mécanismes de marché fournissent des moyens efficaces afin de protéger les droits humains.

Par conséquent, **la mise en œuvre du mécanisme indépendant de plainte devrait être une priorité pour les États** car il est indispensable pour le fonctionnement de l'Article 6.4. De plus, il doit être établi et pleinement opérationnel avant que des projets commencent à être inscrits dans le cadre de ce mécanisme. En outre, pour que l'Article 6 puisse garantir le respect des droits humains et l'intégrité environnementale de l'Accord de Paris, les points de vigilance suivants doivent être priorisés par les États :

- **Toutes les informations relatives à l'Article 6 communiquées et soumises par les États (et/ou d'autres entités) doivent être exhaustives,** complètes et accessibles au public.
- **Les émissions évitées ne doivent en aucun cas générer des crédits.** Cela risquerait de répéter les erreurs commises à l'époque du Mécanisme de Développement Propre (MDP).
- Les absorptions ("removals") ne sont pas encore définies dans le cadre de l'Article 6.2 et 6.4. **Les États doivent définir clairement ce terme en accord avec la science, en excluant ainsi des fausses solutions.** Par exemple, les technologies telles que le CCS (captage et stockage du carbone) ou CCU (captage et utilisation du carbone) avec le stockage temporaire du CO₂ ainsi que les activités qui stockent le carbone temporairement, comme la séquestration du carbone dans les forêts, ne peuvent pas être considérées comme des absorptions permanentes.

6) Conclusion : des perspectives pour la COP15

La COP27 n'est pas le seul élément phare de cette fin d'année sur l'agenda environnemental. En effet, **du 7 au 19 décembre, la COP15 (COP biodiversité) se tiendra à Montréal sous la présidence de la Chine.** Cette COP est attendue depuis 2020 et n'a cessé d'être repoussée depuis. Or, la crise de la biodiversité ne ralentit pas : la déforestation continue à toute vitesse, de plus en plus d'espèces sont menacées, les mangroves ainsi que d'autres écosystèmes perdent du terrain chaque année, les océans continuent de se réchauffer et de s'acidifier. Or, la protection de ces écosystèmes est essentielle pour la lutte face au réchauffement climatique : à la fois pour ralentir la progression des concentrations atmosphériques de CO2 et pour accroître notre capacité à faire face aux conséquences de la crise climatique. **Les deux crises sont donc liées et il faut y faire face avec la même ambition.**

Pourtant, les États ont souvent délaissé la question de la biodiversité. Pour le moment, la COP15 ne prévoit pas un sommet de haut niveau politique, les chef.fes d'États ne sont même pas censé.es être présent.es. Il est important que cette COP rassemble les plus hautes sphères politiques, d'autant que la Chine et le Canada souhaitent atteindre une sorte "d'Accord de Paris pour la biodiversité". Il est grand temps d'avoir un cadre de cette envergure : **la finance pour la biodiversité reste bien trop faible, et surtout, les secteurs publics et privés continuent d'investir dans des secteurs dommageables pour les écosystèmes.** Les États dépensent chaque année 500 milliards de dollars de subventions publiques dommageables à la nature, représentant un montant déjà 5 fois plus important que l'ensemble des financements publics et privés dédiés à la biodiversité chaque année. Augmenter la finance biodiversité doit **se faire de manière équitable**, en particulier de la part des pays développés pour soutenir les pays en développement. A cet égard, **des signaux positifs doivent être visibles dès la COP27 et devront se concrétiser pour la COP15.**

Pour finir, **il est important de rappeler que la protection, la restauration et la gestion des écosystèmes ne peuvent se faire sans le respect des droits**, mais aussi le leadership des communautés locales et des peuples autochtones. En particulier les droits humains de ces populations, les droits fonciers (notamment ceux des femmes) sont souvent bafoués pour que des acteurs privés ou publics s'approprient leurs lieux de vie, parfois même au nom du climat ou de la biodiversité. Ces populations ont une connaissance inégalable et sont la clé du succès pour ralentir les crises de la biodiversité et climatique, notamment pour guider les États et financements vers les projets et pratiques les plus fiables et non vers des fausses solutions.

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

